

REINSCRIPTION EN THESE

La journée d'examen des réinscriptions en thèse a été fixée **au jeudi 7 septembre 2017**
Salle du Conseil de l'IAE (planning définitif envoyé le jour précédent).

LA PRESENCE DES DOCTORANTS EST OBLIGATOIRE

Les doctorants en situation de réinscription doivent fournir par e-mail avec accusé de réception (elisabeth.walliser@unice.fr) un document différent suivant leur situation, au plus tard [avant le vendredi 3 septembre 2017 minuit](#) :

Ils apporteront également ce jour là l'ensemble des documents à signer exigés par l'Ecole Doctorale DESPEG pour les réinscriptions en thèse.

<http://www.ed-despeg-unice.fr>

- pour la **première réinscription** (visant une inscription en 2^{ème} année de thèse) : un document (*times new roman 12, interligne 1.5, marges 2.5 cm de chaque côté*) de quinze pages présentant la problématique, le plan de thèse, les avancées et les contributions attendues, une bibliographie comprenant au moins 25 références.

- pour la **seconde réinscription** en thèse (visant une inscription en 3^{ème} année de thèse) : un document (*times new roman 12, interligne 1.5, marges 2.5 cm de chaque côté*) de trente pages présentant la problématique, le plan de thèse, les avancées et les contributions attendues, une bibliographie comprenant au moins 50 références et une date prévisionnelle de soutenance.

- **pour toute autre réinscription en thèse, la réinscription est dérogatoire** puisque la durée légale de la thèse est de 3 ans : l'ensemble des parties rédigées de la thèse, une date prévisionnelle de soutenance ainsi qu'une justification du temps passé sur les années dérogatoires (au-delà de la 3^{ème} année de thèse).